

Décision

Générale

colonial

Décision n° 936 accordant une permission de trente jours à M. Zouain, commis principal des P. T. T.

n° 936

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date de publication
25 août 1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de permission du 8 août 1947 de M. Zouain (Jean), commis principal des P. T. T.

Vu l'avis favorable du chef du service des P. T. T.,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trente jours, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à Al. Zouain (Jean), commis principal des P. T. T., pour compter du 2 septembre 1947. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.